

Ministère des finances et de l'
économie

Correspondance

27-12-1976

Doc. 1
log. 2

/ TW. M /

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES FINANCES
ET DE L'ECONOMIE
SERVICE DE L'INSPECTION
GÉNÉRALE DES FINANCES

13/10/76
Kigali, le 27 septembre 1976

N° 725/BC.05.09

→ Conseil des
Adjudications

Objet:

Réception Provisoire du Bâtiment
Cpur d'Appel de Ruhengeri
Réception définitive des Maisons
Sociales et des Latrines
Publiques de Ruhengeri.

A Monsieur le Secrétaire Général au Ministère
des Travaux Publics et de l'Equipement
KIGALI

- Monsieur le Secrétaire Général au Ministère
de la Justice
KIGALI

- Monsieur le Secrétaire Permanent du Conseil
National pour la Politique Economique à la
Présidence de la République Rwandaise
KIGALI

- Monsieur l'Ambassadeur de Belgique KIGALI

S/couvert de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI

V- Monsieur le Directeur Général des Affaires
Economiques et Financières à la Présidence
de la République Rwandaise
KIGALI

- Monsieur le Directeur Général de l'Inspection
et Contrôle du Plan au Ministère du Plan
KIGALI

- Monsieur le Directeur Général de l'Emploi
et de la Sécurité Sociale au Ministère de la
Fonction Publique et de l'Emploi
KIGALI

- Monsieur le Directeur Général des Bâtiments
Civils et de l'Urbanisme
KIGALI

- Monsieur le Directeur du Change à la Banque
 Nationale du Rwanda
KIGALI

- Monsieur BUSHISHI Jean Baptiste, Fonctionnaire
Dirigeant au Ministère des Travaux Publics
et de l'Equipement KIGALI

- Monsieur MUHASHYI Marcellin, Fonctionnaire-
Dirigeant au Ministère des Travaux Publics
et de l'Equipement KIGALI

Entreprise REBAR B.P. I88
KIGALI

Monsieur le Secrétaire Général,
Monsieur le Secrétaire Permanent,

.../...

- Monsieur l'Ambassadeur,
- Monsieur le Directeur Général,
- Monsieur le Directeur,
- Monsieur le Fonctionnaire-Dirigeant,
- Messieurs,

Me référant à la lettre n° I5.04.OI/2788 du 4 Août 1976 qui m'a été adressée par le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement au sujet de l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de vous inviter à procéder, le Mardi 5 Octobre 1976 à 10 heures locales, à la réception provisoire du bâtiment destiné à la Cour d'Appel de Ruhengeri.

Par ailleurs, suite au souhait exprimé par le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement suivant lettre n° I5.04.OI/34II du 8 septembre 1976, il sera procédé, après la réception précitée, à la constatation de l'état d'exécution des remarques formulées lors de la réception provisoire des maisons sociales et des latrines publiques de Ruhengeri.

Le rendez-vous est fixé en face du Bureau Préfectoral de Ruhengeri à l'heure indiquée ci-dessus.

Le Président du Conseil des Adjudications

RUHAMANYA Vincent.-

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopérations KIGALI
- Monsieur le Ministre du Plan KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi KIGALI
- Monsieur le Ministre de la Justice KIGALI
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics et de l'Équipement KIGALI
- Monsieur le Préfet de la Préfecture de MUHANGERI
- Monsieur le Président de la Cour d'Appel de RUHENERI
- Monsieur le Directeur de l'Usinex B.P. 97
R UHENERI